
CAHIER DES CHARGES A L'APPEL A CANDIDATURES

DU PROJET :



HANDICAP PA NOU

UN HANDICAP, UN TALENT

Projet proposé par **ANSAMB' NDR**

Président : **Sébastien PICCINO**

Date de mise en application : **20 octobre 2017**

Diffusion : **Personnes en situation d'handicap**

Date limite de dépôt de candidature : **20 novembre 2017**

1. Objet

Le projet **HANDICAP PA NOU** consiste à la réalisation d'un concours innovant et interactif de talents au sein de la population des personnes en situation d'handicap. ANSAMB' NDR et son partenaire veulent mettre en lumière les talents, les inspirations, les réalisations des personnes handicapées, et ce, particulièrement lors de la Journée Mondiale de l'Handicap du 3 décembre 2017.

Les objectifs de ce projet qui comprend trois phases :

1. Sensibilisation de la population au statut de l'handicap au travers d'une enquête publique
2. Valoriser la personne handicapée et mettre en avant son talent au travers de cet appel à candidatures
3. Eveiller des vocations et susciter des passions au travers de la finale de ce concours lors de cette journée mondiale de l'handicap.

L'objectif de cet appel à candidatures est de pouvoir recueillir, présenter et soutenir des talents de personnes handicapées afin que l'handicap ne soit plus considéré comme un

échec, une faiblesse ou un frein mais bien comme un marqueur de différence entre les humains nous permettant de nous épanouir mutuellement.

2. Présentation de ANSAMB' NDR (Notre Devise Réunionnaise)

L'association a été fondée entre les adhérents en 2017 et est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'association a pour titre :
« ANSAMB'NDR (ANSAMB' Notre Devise Réunionnaise)»

ANSAMB'NDR a pour objet, en accord avec les valeurs fondatrices de l'association :

- De construire une société qui reconnaît à chaque être humain ses droits à la liberté, à l'égalité et à la fraternité et donc à la dignité.
- De réunir (existants ou à venir), les associations, les organisations, les fondations, les groupes de citoyens régionaux, nationaux, internationaux et d'œuvrer en partenariat avec ANSAMB'NDR au service du projet de société qui leur est commun.
- De rassembler les citoyens, les hommes, les femmes et les familles de tout niveau social, de toute confession religieuse, de toute appartenance culturelle, de toute origine.
- De participer au débat public par tous les moyens grâce à la mobilisation citoyenne et sous toutes formes de contributions.
- D'engager des actions non violentes, non partisans, respectueuse de l'être humain et de l'environnement visant à servir l'intérêt collectif et à établir une société plus juste et prospère.

Pour atteindre ses objectifs, l'association :

- Engage des actions afin de créer et de renforcer les liens entre les habitants du territoire
 - o En favorisant la mixité sociale et la solidarité.
 - o En harmonisant les diversités culturelles et la tolérance.
 - o En intensifiant les échanges intergénérationnels et le devoir de mémoire (ou de transmission).
- Engage des actions visant à servir l'intérêt collectif et à répondre aux problématiques citoyennes
 - o Par la défense, la protection, l'amélioration des conditions de vie des habitants.
 - o Par l'accompagnement de projets, le développement des compétences, la valorisation des savoir-faire et des savoir-être.
 - o Par l'implication du citoyen dans ses environnements législatif, économique, social, éducatif, écologique.
- Engage des actions contribuant au développement de la Réunion et à son rayonnement
 - o En soutenant les innovations, en encourageant l'ouverture, en incitant à l'excellence.

- En luttant contre les monopoles, les injustices, la corruption et en privilégiant les initiatives, le partage et la cohérence territoriale.
- En développant des solutions éthiques, durables, ambitieuses, spécifiques à notre territoire, au service du plus grand nombre, tout en préservant le patrimoine Réunionnais.

ANSAMB'NDR peut entre autre :

- Organiser, promouvoir des réunions, des rencontres, des animations, des manifestations, des concours, des tournois, des conférences, des colloques, des séminaires, des tables rondes, des cours, des forums, des films et montages audiovisuels, des vidéo-forum, des visites et toutes autres activités de formation et d'information.
- Collaborer, coopérer, s'affilier avec des entités régionales, nationales et internationales qui poursuivent les mêmes buts.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs de la société, l'opinion publique et les moyens de communication afin de défendre les objectifs et de mener à bien les actions de l'association.
- Utiliser tous les moyens de communication, en particulier digitaux, tels que la création de sites, de plateformes, de blogs, comptes de réseaux sociaux.
- Recruter les équipes nécessaires à l'animation et à la gestion de l'association.
- Mener des activités, des actions, des projets dirigés vers la protection, la promotion et l'accomplissement des buts de l'association.

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations versées par les membres (les montants sont fixés chaque année par l'assemblée générale).
- Les dons manuels, en numéraire ou en nature ainsi que les prêts en accord avec la législation en vigueur.
- Des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association.
- Recettes des manifestations, des animations, des ventes d'articles divers liés aux activités de l'association.
- Revenus de biens et valeurs de l'association.
- Des aides publiques prévues par la loi.
- Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.
- Deux sites internet : <https://ansambndr.re/> et <https://magzine.re/>

L'association se compose de :

- a) Des adhérents : celles et ceux qui adhèrent aux présents statuts. Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'une autorisation écrite de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.
- b) Des membres fondateurs (M. Sébastien PICCINO et M. Jean-Jacques PHILIBERT)
- c) Des membres actifs : des adhérents qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui participent régulièrement aux activités de l'association.

d) Des membres associés : des adhérents qui sont à jour de leur cotisation. Ce sont des entités publiques ou privées partenaires de l'association à laquelle ces entités apportent leur soutien.

e) Des membres bienfaiteurs/donateurs : des adhérents qui s'acquittent chaque année d'un don financier ou matériel.

f) Des membres d'honneur : titre décerné à un adhérent par l'assemblée générale à toute personne physique ou morale qui a rendu, ou rend de grands services à l'association. Ce titre est purement honorifique et dispensé de cotisation.

Dans le cadre de son programme, les projets menés en priorité sont axés sur :

- « **MOAA : Maison d'Orientation et d'Assistance Administrative** » : Création d'une structure ayant pour objectifs de faciliter toute démarche administrative pour tout type de public.
- « **HANDICAP PA NOU** » : Un concours de Talents des personnes handicapées dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Handicap.

3. Contexte de l'appel à projets

« On ne naît pas forcément handicapé, on le devient »

D'une part, les données chiffrées dans les domaines social, économique et éducatif démontrent que les dispositions légales relatives au statut d'handicapé ne sont pas entièrement respectées.

D'autre part, la personne handicapée souffre encore de préjugés, de rejet et d'incompréhension de la part des citoyens non handicapés.

Enfin, notre société pensante, productive, artistique, culturelle prive trop souvent les personnes handicapées de reconnaissance pour leur travaux, leurs réalisations, leurs talents.

ANSAMB' NDR et son ou ses partenaire (s) ont décidé de lancer un appel aux initiatives, aux projets, aux talents de personnes handicapées afin de mettre en avant la vie créative des personnes handicapées et de prouver à la société qu'avec de la volonté, du travail et un brin de génie, le talent est universel

Objectifs :

Cet appel aux initiatives, projets, talents aura pour objectifs :

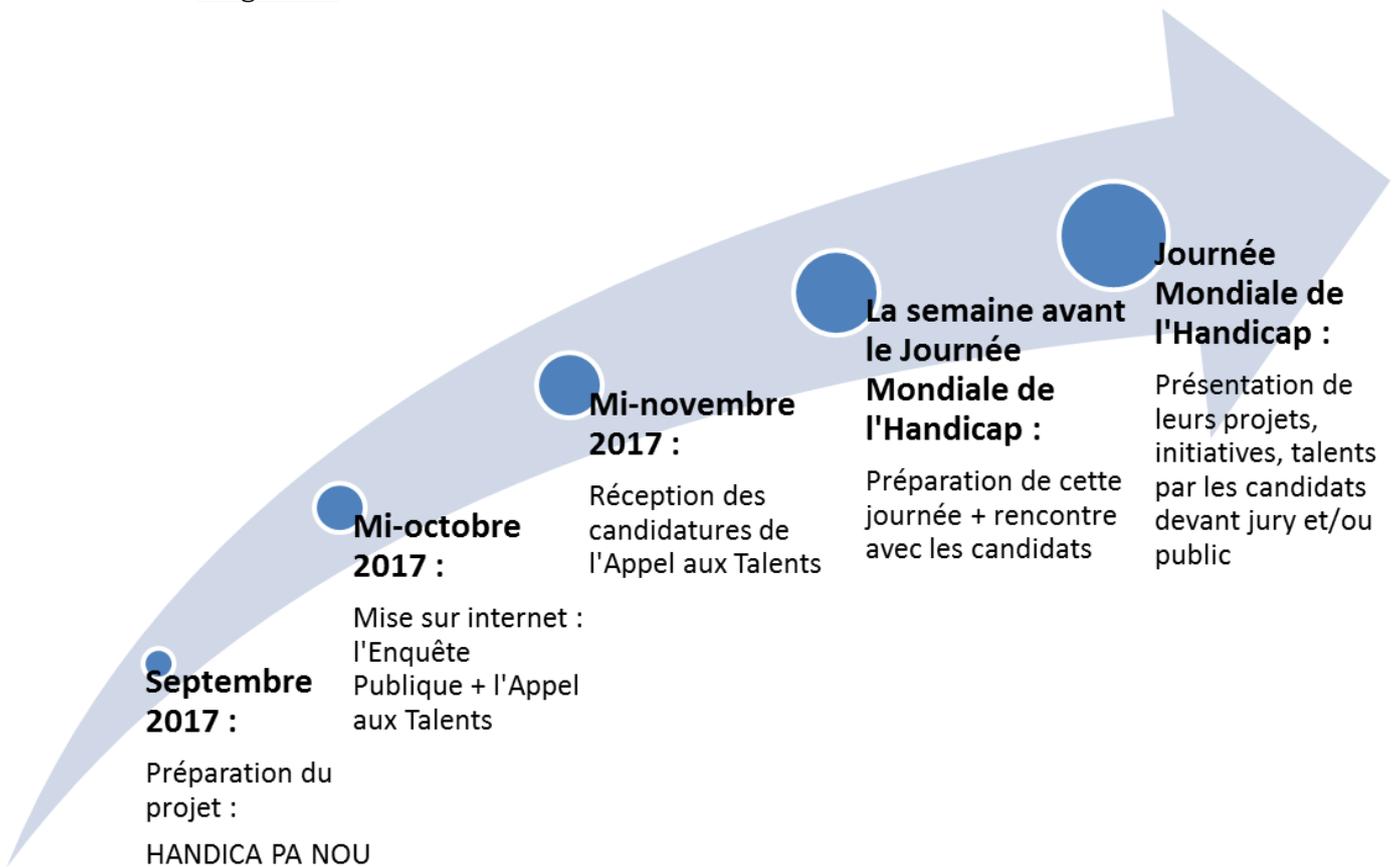
- De sensibiliser le plus grand nombre de personnes
- De valoriser la personne handicapée
- D'éveiller des vocations et susciter des passions

Le déroulement de l'action :

Le projet se déroule en trois phases :



L'Agenda :



4. Formulaire de candidature

La demande et le renvoi du formulaire de candidature seront effectués à l'adresse suivante : handicappanou@ansambndr.re

Votre candidature sera analysée sous couvert de confidentialité, seuls les membres du bureau organisateur HADICAP PA NOU ont accès à vos données personnelles. Le bureau se réserve le droit de prendre contact avec le candidat pour tout renseignement complémentaire à sa candidature.

Le bureau organisateur HADICAP PA NOU se réserve le droit de supprimer une candidature qui pourrait comporter des informations à caractère polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant, dans une large mesure, porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

5. Réception des candidatures

Après acceptation de la candidature par les membres du bureau organisateur et avec autorisation écrite du porteur de projet et/ou de la personne ayant responsabilité de tuteur, la candidature est publiée de manière anonyme sur les sites internet <https://magzine.re> et <https://ansambndr.re> et les pages Facebook respectives.

Par la suite, une sélection sera organisée par les membres du bureau du projet sur les critères suivants :

- Originalité
- Impact sociétal
- Performance

La notation de chaque critère se fera sur échelle de 1 à 5 (la note 5 étant la note maximale).

Chaque membre du bureau du projet notera chaque critère et une moyenne des notes des membres constituera le classement de sélection.

Les trois moyennes les plus élevées et donc les trois meilleurs candidats seront sélectionnés pour la journée finale du projet.

L'ensemble des notations sera publiée sur le site internet et les pages facebook.

6. Récompenses et suivi des projets

Les trois personnes handicapées sélectionnées pour la journée de remise de prix se verront offrir une récompense et ont l'opportunité d'être accompagnées dans la réalisation de leur projet.

7. Calendrier

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **15 novembre 2017 à minuit** (heure de La Réunion)

La date de la journée de remise de prix est fixée au **30 novembre 2017** (le lieu vous sera communiqué ultérieurement).

Projet proposé par :

ANSAMB' NDR



Ansamb'
Notre Devise Réunionnaise

MAGZINE



By Ansamb'NDR

PARTENAIRES (S)

Contact et Informations :

Sébastien Piccino, Président de ANSAMB' NDR

Tél : 0692 64 72 86

Mail : handicappanou@ansambndr.re